

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face à la crise, l'Etat, la Région et les Partenaires Sociaux se mobilisent

Un numéro unique pour une information fiable, pertinente et confidentielle

L'Etat (DIRECCTE et Rectorat), la Région, les Partenaires Sociaux et les Chambres Consulaires ont recensé les **dispositifs susceptibles de répondre aux demandes des salariés et aux difficultés des entreprises** ; on peut citer, à titre d'illustration les interventions suivantes :

- ◆ Un **salarié menacé dans son emploi** souhaite se former ou se reconverter. Des mesures d'aide existent. Les conseillères du N° Vert sont compétentes pour diriger selon le cas vers son OPCA / OPACIF de rattachement ou vers les acteurs qui peuvent lui permettre d'accéder à l'offre de formation mise en place par la Région.
- ◆ Une entreprise a la possibilité dans le **cas d'une baisse d'activité**, sous certaines conditions, de recourir au chômage partiel. Elle peut utiliser cette période pour assurer la formation de ses salariés. La conseillère du N° Vert va lui indiquer quelles sont les démarches à effectuer ; Il s'agira notamment de la rapprocher de son OPCA / OPACIF et de l'unité territoriale de la DIRECCTE.
- ◆ Une **entreprise s'interroge sur son organisation du travail**, la gestion des compétences étant un levier pour faire face aux difficultés et anticiper la reprise. Des dispositifs d'accompagnement existent vers lesquels le chef d'entreprise va être orienté.

En contactant le **0 800 00 74 74**, salariés et entreprises seront informés des démarches et aides qui peuvent les concerner. Chaque demandeur sera ensuite aiguillé vers le ou les interlocuteurs adaptés à sa demande.

Parce que de **nombreux salariés et de nombreuses entreprises du Languedoc-Roussillon sont affectés par un ralentissement d'activités**, l'Etat, la Région et les Partenaires Sociaux, ont décidé, au sein du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP)¹, d'agir ensemble.

C'est dans cet esprit que la **Commission Sécurisation des Parcours du CCREFP**² se réunit à intervalles réguliers pour **trouver des solutions communes** et pour mobiliser de façon efficace et cohérente les outils de l'Etat, de la Région et des Partenaires Sociaux.

Pour limiter les réductions d'emploi et pour que **notre région soit prête lors de la reprise**, l'ensemble des acteurs s'attachent à ce que tout soit mis en œuvre pour, d'une part, sécuriser les parcours professionnels des salariés et, d'autre part, rendre les entreprises plus performantes.

C'est pour faire connaître les **mesures liées au développement des compétences et à la sécurisation des parcours** qui peuvent être mobilisés par les salariés et les entreprises, qu'il a été décidé de mettre en place un **N° Vert unique d'information dédié aux salariés et aux chefs d'entreprise : 0 800 00 74 74**. Ce numéro hébergé par le FONGECIF LR (Fonds de Gestion du Congé Individuel de Formation), existe depuis déjà un an. Il a été mis en place par les Partenaires sociaux et la Région Languedoc-Roussillon.

Georges FRECHE

Président de la Région Languedoc-Roussillon

Béatrice NEGRIER

Vice-Présidente de la Région Languedoc-Roussillon
déléguée à la formation professionnelle

Françoise DUMAS

Vice-Présidente de la Région Languedoc-Roussillon
déléguée au développement économique

Claude BALAND

Préfet de Région

Alain SALESSY

Directeur de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon

Josiane ROSIER

CCREFP - Représentant la Commission Sécurisation des Parcours Professionnels

Elisabeth GALIBERT

COPIRE - Représentant des partenaires sociaux

vous invitent à participer à la conférence de presse sur le N° Vert Salariés / Entreprises - 0 800 00 74 74

le mercredi 6 octobre 2010 à 11h

au FONGECIF Languedoc-Roussillon

10, rue Robert Schuman - 34430 Saint-Jean-de-Védas

Contact presse

Gilles RAZAT - Tél. 04 67 07 04 57 - Courriel : razat.g@fongecif-lr.fr

¹ Instance regroupant l'Etat, la Région, les Partenaires sociaux, les Chambres consulaires et le CESR et qui a été chargée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 de favoriser la concertation entre les instances institutionnelles de l'emploi et d'assurer une meilleure concertation des politiques menées dans ce domaine.

² Commission regroupant l'Etat, la Région, le MEDEF, la CGPME, l'UPA, la CGT, la CFDT, FO, la CFE- CGC, la CFTC et l'UNSA.